

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

FRANCE.

Paris, le 12 novembre. — Hier l'ambassadeur de Prusse a été reçu par le roi. Après l'audience, un courrier est parti de l'ambassade avec des dépêches pour M. Ancillon. Il a reçu aussi un courrier de Berlin.

— Lord Granville, ambassadeur d'Angleterre, et M. le marquis de Lansdown ont eu aujourd'hui après midi une longue conférence avec M. le duc de Broglie, au ministère des affaires étrangères.

— L'ordre définitif a été transmis à M. le maréchal Gérard de franchir la frontière le 15. Cet ordre a été communiqué aux généraux de toutes les divisions. (Le Temps.)

— M. le général Sébastiani est parti hier pour l'Italie, où il va passer l'hiver.

— Le *Nouvelliste* publie le procès-verbal de l'arrestation de la duchesse de Berry. Comme cette pièce ne contient pas un seul détail qui ne soit déjà connu, il serait inutile de la reproduire.

— La *Quotidienne* dit que l'arrestation de la duchesse de Berry est due à la délation d'un individu qui avait eu sa confiance à Massa et qui lui était adressé de Paris. Elle l'avait admis à sa table quelques jours avant. Le 6 il sortait d'auprès d'elle, quand la police arriva, c'est le fils d'un italien. Cet individu se trouvait depuis quinze jours logé à l'hôtel de France, d'où il a disparu le 16 au soir, en laissant ses effets et une dette de 100 fr.

— Il était à Nantes sous un passeport italien, portait le nom de Hyacinthe Gonzalez, mais il était réellement de Madame sous celui de Hyacinthe de Luze. Il est recherché avec beaucoup d'activité par des gens qui veulent lui demander raison de sa trahison, mais on ne le trouve nulle part.

NOUVELLES DE L'ARMÉE DU NORD.

On écrit de Valenciennes, 13 novembre :

« Dimanche matin, les voitures qui précèdent les troupes ont commencé à traverser Valenciennes ; à midi, les ducs et leur suite étaient reudus au grand quartier-général, à Valenciennes. Les généraux Marbot et Baudrant, le duc d'Elchingen et le comte de Flahaut, ancien aide-de-camp de Napoléon, accompagnent LL. AA. RR. Les princes sont partis à deux heures après-midi, pour Saint-Omer, après avoir reçu le sous-préfet et le maire de Valenciennes.

« La division de cavalerie de réserve, commandée par M. le lieutenant-général Gentil de St.-Alphonse, se rapproche de la frontière.

« La 1^{re} brigade, commandée par le général Villot, occupe St.-Quentin et Péronne. Le 1^{er} cuirassier est à St.-Quentin, le 4^e à Péronne.

« La 2^e brigade, commandée par le général Gusler et composée des 9^e et 10^e cuirassiers, occupe Vermand et Guise.

« Le bruit qui a couru du départ du quartier-général de la division de M. le lieutenant-général Marbot, pour se rapprocher de l'armée du Nord, ne s'est pas encore confirmé ; néanmoins, nous pouvons donner comme certain que le 8, M. le général Marbot, l'un des maréchaux de camp attachés à la division Jamain, est parti de Charleville pour la brigade de ce général se compose du 52^e de ligne et du 19^e léger ; ce dernier régiment est maintenant à l'armée du Nord, mais comme le 52^e de ligne est en garnison à Verdun, était trop éloigné de l'armée, on a réuni à la brigade du général Marbot le 18^e de ligne, dont les bataillons de guerre se trouvent actuellement à Givet et

« Hier lundi 12, des employés des vivres sont déjà partis de Valenciennes pour la Belgique.

« Quelques esprits tenaces qui ne croient aux événements qu'après leur conclusion, doutent encore ici de l'entrée de nos troupes en Belgique ; ils fondent leur dernière espérance d'arrangement sur la réclamation en forme de protestation, des commerçants d'Amsterdam et de Rotterdam à Guillaume à l'approche d'un blocus maritime et d'un embargo général qui va achever de le ruiner. Ces esprits ultra-pacifiques connaissent peu le caractère de Guillaume il ne cédera, il ne peut céder qu'à la force.

« Autour de nous, au contraire, tout fait croire à la certitude d'un mouvement en avant ; c'est après-demain 15 qu'il aura lieu. Il est facile de voir à l'activité qui règne au grand-quartier-général que cette heure, si vivement attendue par l'armée, est sur le point de sonner. Des officiers et des employés militaires qui approchent de très près des personnages qu'on doit supposer bien informés, et qui, par suite d'une temporisation bien calculée ou des difficultés que présentent les localités, n'étaient qu'à demi montés, se hâtent de compléter leurs équipages à tout prix. L'intendant général fait ses malles, tout se meut et s'anime encore une fois, c'est à n'en pas douter la dernière alerte, ou bien il faut renoncer à croire aux paroles et aux actes. » (Echo de la Frontière.)

BELGIQUE.

Anvers, le 14 novembre. — Pour répondre aux déclamations de nos journaux orangistes sur les émigrations qui ont journellement lieu nous publions ici une lettre de la régence que l'on a bien voulu nous communiquer :

« Monsieur, la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 8 du courant, nous a demandé un relevé de toutes les maisons vides de cette ville ;

« Par l'état exact que nous en avons remis la commission des logements militaires, nous nous sommes convaincus que le nombre en est si petit qu'il devient pour ainsi dire inutile d'en tenir note.

« Agréez, Monsieur, l'assurance de notre parfaite considération.

« Le bourgmestre, Gérard LEGBELLE.

« Le secrétaire, WELLENS »

— L'officier dont nous avons annoncé la désertion de la citadelle hier et qui s'est rendu à M. le colonel Buzen lui-même au moment qu'il visitait nos avant-postes, se nomme Paul Bouvy, natif d'Amsterdam, premier lieutenant d'artillerie. Il a été dirigé sur le grand quartier-général à Louvain.

Cet officier nous rapporte que l'esprit du soldat à la citadelle est des plus mauvais ; que les sentinelles sont gardées à vue par des sous-officiers pour empêcher la désertion, et que nonobstant cette précaution elles parviennent encore à sortir de la forteresse. Tous les officiers, et le général Chassé lui-même, avouent qu'il sera impossible de conserver la citadelle, non-seulement par l'attaque des Français mais encore par l'impuissance où l'on est de faire agir la garnison sur les points qui seront menacés. La certitude de devoir se rendre, et peut être de devoir se rendre à discrétion a jeté la démoralisation dans tous les rangs.

Ces détails dont nous pouvons garantir l'exactitude contrastent singulièrement avec le prétendu enthousiasme des soldats de Chassé dont nous parlait l'autre jour un journal orangiste de cette ville. (Phare)

— Nous apprenons à l'instant que M. Claessens, auditeur militaire de la province vient d'être arrêté et conduit à la prison militaire de cette ville. Cette mesure a été provoquée par le conseil de

guerre permanent en campagne, présidé par M. le major De l'Eau. Le motif de cette arrestation nous est encore inconnu.

— Monsieur N. F. Claessens nous envoie les lignes qui suivent avec prière de les insérer :

« L'auditeur militaire de la province d'Anvers a été arrêté et écroué aujourd'hui sous la prévention d'avoir transmis à M. le ministre de la justice les pièces d'une procédure que M. le ministre lui avait réclamées. » (Idem.)

— Une harmonie bruyante s'est fait entendre de la citadelle hier soir et ce matin avant cinq heures, on en ignore la cause.

Trois pompes à incendie venant de Gand, sont arrivées en ville, avec les hommes attachés à leur service.

— Quatre déserteurs sont désertés hier de la citadelle, deux de ces malheureux ont été tués par la mousquetterie des remparts avant qu'ils aient pu parvenir à gagner nos avant-postes.

— Cinq déserteurs dont deux cuirassiers, sont arrivés de la frontière.

— Plusieurs allèges chargées sont arrivées dans l'après-midi à la citadelle.

Bruxelles, le 14 novembre. — M. le maréchal Gérard est arrivé hier à sept heures du soir à Bruxelles, avec ses aides-de-camp. Il a eu aussitôt une entrevue avec le roi. Le maréchal est descendu à l'hôtel de Belle-Vue.

Le maréchal Gérard est parti ce matin pour son quartier-général. L'entrée de l'avant-garde de l'armée française est annoncée pour demain à six heures du matin. Le quartier-général ne dépassera notre frontière que le 17.

— Le courrier anglais Littlewood est arrivé hier à trois heures et demie avec des dépêches de Londres pour sir Robert Adair. Il doit partir ce matin avec une réponse.

— M. de Tallenay, premier secrétaire de l'ambassade française auprès de notre cour, était de retour ici hier soir.

— On nous annonce à l'instant même (11 heures du matin), que l'ordre vient d'être donné à toute la garnison de Bruxelles, infanterie, cavalerie et artillerie de partir dans la journée pour l'armée en campagne. La garde civique sédentaire sera convoquée, dit-on, pour faire le service de la place.

— Vingt-cinq à trente députés se sont rassemblés hier soir dans un salon du café des Mille-Colonnes, à l'effet d'aviser aux moyens de hâter la vérification des pouvoirs, afin que la chambre soit promptement constituée et puisse accélérer ses travaux.

— Hier, après la séance d'ouverture de la session, il y a eu un conseil de ministres qui a duré jusqu'à cinq heures.

OUVERTURE DE LA SESSION DES CHAMBRES.

Séance royale du mardi 13 novembre. — A onze heures toutes les tribunes étaient envahies et on remarquait très-grand nombre de dames au milieu de cette foule. Les membres des deux chambres se trouvent réunis dans la salle ordinaire des représentants. A midi vingt minutes, M. Van Hoobroek de Moreghem père, sénateur, doyen d'âge de l'assemblée occupe le fauteuil du bureau provisoire, MM. H. de Brouckère et Liedts, représentants, comme étant les plus jeunes remplissent les fonctions de secrétaires ; MM. Leclercq et Misson, greffiers de la chambre des représentants et du sénat

sont aussi au barcan. On tire au sort une députation de membres chargée d'aller recevoir le roi au bas du grand escalier, parmi le grand nombre de noms tirés des sénateurs, sont présents : MM. de Comogne, de Stassart, Guchteneere, Cartoir d'Yves, Demann-d'Hobbrugge et d'Assembourg (6); représentants, MM. Jacques, Vilain XIII, C. Rodenbach, de Terbeck, Ullens, de Tiecken de Terhove, Olislagers, Jonet, Raymackers, Jaminé et de Meer de Moorsel (12). Pendant le tirage de MM. les représentants; entre un membre qui annonce l'arrivée du roi, à l'instant les uns s'empressent de quitter leurs places, les autres montent à leurs bancs, le bureau se lève et M. le doyen d'âge paraît fort embarrassé, chacun regarde à sa montre et semble étonné, une longue et générale hilarité succède à ce mouvement; MM. les secrétaires qui étaient sortis pour s'assurer de ce qui se passait, reviennent et apprennent que le roi allait au palais au lieu de venir à la chambre, le tirage est repris.

A la tribune diplomatique arrivent successivement MM. Septimo de Latour, Maubourg, ambassadeur de France en grand costume, Chaudron... secrétaires; sir Robert Adair, ambassadeur d'Angleterre, en grand costume, M. Doyle secrétaire, et sir George Hamilton, en uniforme de capitaines de gardes anglaises.

Un membre propose d'envoyer une députation au-devant de la reine, ce qui est adopté. Sont désignés par le sort M. Dandelot, Vanderlinden-d'Hoogvorst, sénateurs; Nothomb, Rouppe, F. de Mérode et H. Delafaille, représentants.

MM. les ministres sont au banc du centre dans l'ordre suivant : Evain, uniforme belge de général de division; Goblet, uniforme de général de brigade du génie; Lebeau, Davivier, mise ordinaire; plus tard M. F. de Mérode se place au milieu de ces messieurs, et M. Ch. Rogier, au bout de l'autre banc à gauche. Beaucoup de représentants et sénateurs vont près des ministres et causent avec eux. M. Dumortier discute, pendant long-temps, avec M. le général Goblet.

A une heure un quart, la reine entre dans la tribune supérieure qui lui était réservée, faisant face à la tribune diplomatique; de longs applaudissements partis de l'enceinte se font entendre; après quoi succède le plus profond silence. MM. les diplomates se tiennent debout.

A une heure 25 minutes, le roi en uniforme de général de la garde civique, fond bien, broderies blanches, entre suivi de la députation, des officiers de sa maison et d'un nombreux état-major, dans lequel se distinguaient quelques officiers de la garde civique sédentaire revêtus de la blouse nationale; à sa droite se mettent M. le comte d'Aerschot, grand-maréchal du palais et l'état-major; à sa gauche M. le marquis de Chasteler, les aides-de-camp et officiers d'ordonnance. Le cri de : *vive le roi!* se fait entendre dans toutes les parties de la salle. Le roi s'assied au trône, se couvre, et d'une voix émue lit le discours d'ouverture que nous avons publié hier; quand il prononce ces mots : « Dans deux jours une armée française viendra, sans troubler la paix de l'Europe, etc. », il s'élève un léger murmure; il en est de même lorsqu'il dit : « Le pays saura se résigner à des sacrifices nécessaires. » Au fur et à mesure que le roi lisait il passait les feuillets à M. le comte d'Aerschot, et paraissait troublé.

Le discours achevé, le roi se lève, salue l'assemblée et se retire suivi de ses officiers et de l'état-major, la députation ferme la marche. Le cri de : *Vive le roi!* se fait entendre de nouveau.

A deux heures moins un quart, M. van Hoobroek déclare la séance royale levée. MM. les sénateurs se retirent.

M. Pirson, doyen d'âge des représentants, va occuper le fauteuil, il propose à l'assemblée de se réunir demain à 10 heures pour la vérification des pouvoirs.

M. Dumortier demande la parole et fait remarquer qu'aux termes du règlement, avant de constituer le bureau définitif, il faut tirer au sort une commission chargée de la vérification des pouvoirs. Il ne s'élève nulle difficulté. Quelques membres; et notamment M. C. Rodenbach, demande l'appel nominal.

M. le président d'âge tire au sort la commission

de sept membres qui sont : MM. Julien, Vergauwen, Dewitte, Hye-Hoys, de Voelmont, Nothomb et Poschet.

La séance est levée à 2 heures, celle de demain est fixée à midi.

Après la séance royale, les sénateurs passent dans la salle de leurs délibérations.

M. de Mooregheem père, doyen d'âge, occupe le fauteuil du président.

MM. de Barré de Comogne et de Mooregheem fils, siègent à ses côtés en qualité de secrétaires.

La séance est ouverte à 1 heure 1/2.

M. Barré de Comogne donne lecture du procès-verbal de la dernière séance de la session précédente, qui est adopté après que des commissions sont nommées pour la vérification des pouvoirs des sénateurs nouvellement élus.

La séance est levée à 2 heures 1/2. Demain séance à midi.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 14 novembre. — L'ouverture de la séance était annoncée pour midi, fort peu de membres sont présents.

A midi et demi, M. Pirson, président d'âge, monte au bureau; MM. Liedts et Henri de Brouckère remplissent les fonctions de secrétaires; les députés entrent en grand nombre, 70 membres environ sont présents.

On fait l'appel nominal.

M. Osy monte au barcan et remet une liasse de papiers à M. Henri de Brouckère, et causent long-temps avec lui.

On lit le procès-verbal de la séance de clôture de la dernière session, et celui de la séance royale. Ces deux procès-verbaux sont adoptés.

M. H. de Brouckère lit une lettre de M. A. Rodenbach, qui annonce que son état de maladie, l'empêche de se rendre aux séances.

Des électeurs de Huy, de Liège et d'Esloo, réclament contre les dernières élections. — Renvoyé à la commission des pouvoirs.

49 avocats de Bruxelles réclament contre le titre d'officiers ministériels imposés aux avocats à la cour de cassation.

M. Pirson : L'âge m'a appelé au fauteuil dans une circonstance bien grave. Dans deux jours l'armée française entrera, des discussions oiseuses seraient presque de la trahison, il faut nous constituer au plus tôt. La parole est au rapporteur de la commission chargée de la vérification des pouvoirs.

M. Julien rapporteur des élections de Bruxelles, Tongres et Ruremonde, fait son rapport sur l'élection de M. Meeus, il signale une irrégularité en ce sens que le septième bureau seul a voté pour trois députés; la commission propose de reconnaître valide l'élection de M. Ferdinand Meeus. Adopté.

Le procès-verbal des élections de MM. Fortamps et Vanderbelen n'est pas parvenu.

Les élections de Tongres étant trouvées régulières M. le comte Max. de Rensse est reconnu député, et prête serment.

Les élections de Huy, Gand, Courtrai, Esloo, Ruremonde et Bruxelles, ne seront prêtes que demain.

M. Nothomb fait rapport sur l'élection de M. F. de Robiano de Borsbeek : il est constaté que deux électeurs qui n'étaient pas inscrits sur la liste ont voté. La commission a reconnu que le procédé était irrégulier; mais M. de Robiano ayant obtenu 322 sur 400 voix, elle propose son admission. Adopté.

MM. Meeus et de Robiano de Borsbeck entrent et prêtent serment.

M. Dewitte fait rapport sur l'élection de Bruges. M. Coppieeters Stockhove est régulièrement élu; la commission propose son admission. Adopté.

M. Coppieeters entre et prête serment.

M. Voelmont fait rapport sur l'élection de Mons. Sur ces conclusions, MM. F. Corbisier et De Bousies sont déclarés élus; ses messieurs prêtent serment.

M. Poschet fait rapport sur l'élection de M. Vilain XIII à St. Nicolas.

M. le président d'âge demande qu'on procède à l'élection du bureau définitif.

M. Devaux demande l'ajournement jusqu'à la vérification des pouvoirs, ou bien d'admettre les députés élus à voter.

M. Dumortier s'élève contre tout retard. Au moment d'une intervention étrangère il faut porter au pied du trône l'expression de ses vœux. Le ministère veut nous associer à son crime; il a flétri l'armée, et c'est un crime. J'ai une proposition de la plus haute importance à faire, et demain il sera trop tard.

M. Lebeau déclare que la chambre ne peut rien que l'armée française entrera en vertu d'un droit acquis par les conventions solennellement ratifiées. Le ministère en accepte d'ailleurs la responsabilité tout ce que la chambre peut faire, c'est d'exprimer sa réprobation. Si la majorité est de cet avis, le ministère se retirera, et si l'on veut aller plus loin la cour de cassation est là. Ce qu'il y a à faire c'est de nommer la commission d'adresse.

M. H. de Brouckère : M. Lebeau n'a pas compris M. Dumortier, car si M. Dumortier avait dit que le roi n'avait pas le droit de faire entrer l'armée française, M. Dumortier aurait dit une absurdité. En vertu de la loi d'octobre 1831, le roi peut faire entrer et séjourner une armée étrangère en Belgique : mais si la chambre était contraire à l'entrée des armées, il serait trop tard demain pour que le roi le sût.

On a parlé d'accusation contre les ministres, mais la chambre ne désire pas aller aussi loin; mais si l'intervention française devait perdre le pays, la condamnation de tous les ministres ne sauverait pas.

M. de Brouckère déclare qu'il n'émet pas son opinion sur la proposition de M. Dumortier; mais qu'il pense qu'on doit la discuter de suite.

M. le ministre de l'intérieur s'élève avec chaleur contre l'expression de flétrir l'armée, employée par M. Dumortier. Il dit qu'il est au moins imprudent d'accuser le gouvernement avant de connaître les précautions qu'il a prises pour maintenir cet honneur intact. Non! cet honneur ne sera pas flétri car à la moindre agression contre notre territoire l'armée saura soutenir nos droits.

MM. Delhougue, Devaux et H. de Brouckère persistent sur cette question.

La parole est à M. Julien.

La proposition de M. Dumortier de donner la priorité à la nomination du bureau, est rejetée à la majorité de 34 contre 30.

LIÈGE, LE 15 NOVEMBRE.

Le sénat a réélu hier M. de Stassart pour son président.

— Un arrêté royal du 9 novembre porte :

Art. 1^{er}. En attendant l'érection d'un pénitencier spécial pour les détenus de toutes les catégories, les femmes condamnées correctionnellement à six mois et plus d'emprisonnement seront transférées à Gand, dans une des ailes des bâtiments de la maison pénitentiaire précitée, qui sera appropriée pour les recevoir; et prendra la dénomination de maison de correction pour les femmes.

2. Le service de cette prison sera réuni à celui de la maison de détention, sauf les différences établies entre le régime des condamnés correctionnels et celui des criminels.

3. Les femmes condamnées à la réclusion et aux travaux forcés, qui se trouvent actuellement à la maison de détention à Gand, seront transférées dans celle de Vilvorde qui, seule, recevra désormais les condamnées de ces deux catégories.

4. Aussitôt que les condamnées correctionnelles auront quitté la prison de St. Bernard, toutes les dispositions devront y être faites pour opérer la séparation absolue des jeunes délinquants d'avec les détenus adultes, et pour approprier, à l'usage des premiers, une école, des ateliers, un préau, des dortoirs, un réfectoire et une infirmerie séparée.

— Par arrêté royal du 11, la publication des budgets communaux devra avoir lieu dans toutes les villes et communes du royaume du 1^{er} au 31 octobre, conformément à l'art. 2 de l'arrêté du 15 mars 1831.

— La grossesse de la reine est maintenant certaine, c'est pour la Belgique une heureuse nouvelle.

— M. Meus Vandermaelen, greffier de la cour des comptes, est arrivé avant-hier de Paris à Bruxelles, avec des dépêches pour le roi. Il a quitté Paris le 11, à trois heures de l'après-midi; les princes français devaient partir à six heures, et sur toute la route les postes étaient préparés. L'entrée de l'armée française devait toujours avoir lieu le 15.

— Le paiement de toutes espèces de prestations à l'armée française légal-ment constatées, se fera par le ministère de la guerre, à Bruxelles.

— Une lettre de La Haye nous apprend que le prince d'Orange a insisté fortement, au conseil d'état, sur une attaque immédiate contre l'armée belge. Il se déclarait sûr de vaincre quand même 50,000 Français seraient déjà entrés en Belgique; il cherchait à entraîner les ministres dans son sens, mais le roi s'y opposa, et pencha plutôt pour la résolution de rendre la citadelle d'Anvers sans combat. Nous croyons la confiance du prince d'Orange d'autant plus extravagante, que des généraux expérimentés de l'armée belge assurent qu'on ne saurait avoir des troupes mieux exercées ni mieux disposées à se battre que les nôtres, et que même si les Belges n'étaient que deux contre trois, ils auraient encore toutes les chances pour eux. (Union.)

— On lit dans le *Belge*:
« Ce matin (13 novembre), les marins de Blankenberghe soutenaient que la flotte avait déjà mis à la voile pour se rendre sur les côtes de la Hollande, mais qu'elle était trop avancée en mer pour pouvoir être aperçue de Blankenberghe. Selon ce rapport, la flotte anglaise se serait arrêtée au mur blanc, près de Flessingue, et la flotte française se trouverait devant le Helder, près du Texel.

— Le *Mémorial belge* dit qu'on lui écrit de Verviers ce qui suit:
« J'ai vu dans cette ville un maréchal ferrant belge, et habitant depuis long-temps Verviers, au mois d'août 1831, lors de la première expedition de l'armée du Nord, fit faire 4 fers à cheval en argent massif, se proposant d'aller lui-même à la frontière belge défermer le cheval de M. le duc de Nemours pour faire briller aux pieds du quinquagénaire ce présent de nouvelle espèce. Une circonstance indépendante de la volonté du maréchal-ferrant l'empêcha, à son grand regret, d'accomplir son projet. M. le duc de Nemours n'a eu connaissance que tout récemment de la fabrication des fers en argent et de leur destination. S. A. R. a chargé un officier français qui passait par Verviers de donner au maréchal ferrant l'assurance que sa protection lui était acquise, et qu'il pouvait la réclamer tout temps. Les fers en argent ont reçu un nouveau nom, et l'artisan maréchal espère bien que la couronne qui est sur le point de s'ouvrir lui permettra de mettre son hommage aux pieds du cheval de S. A. R. le duc de Nemours. »

— Le monde connaît ici ce maréchal-ferrant, le sieur Dehalleux, et personne n'ignore qu'il a confectionné quatre fers de cheval en argent pendant la campagne du duc de Nemours; mais le *Mémorial* se trompe sur un point: c'est que le duc de Nemours fut élu roi des Français, et que le sieur Dehalleux fit fabriquer des fers en argent qu'il se proposait d'attacher aux pieds du cheval de ce jeune prince, à son entrée à Bruxelles. Ainsi la circonstance, indépendante de la volonté du maréchal, qui l'a empêché d'accomplir son projet, a été le refus du duc de Nemours d'accepter la couronne qui lui était offerte. (Journal de Verviers.)

— Le tribunal de police correctionnelle de Gand a condamné ce matin M. le général Niellou à 15 jours d'amende et aux frais pour délit de chasse sur les propriétés de M. le comte Ch. d'Hane, échec de cette ville.

— On lit dans l'*Indépendant*:
« Il paraît que nous avons été inamit en erreur en disant que M. White avait été envoyé à la citadelle d'Anvers; M. White a bien été à Anvers, mais non à la citadelle, et uniquement pour des raisons particulières. »

— On mande d'Arden, 11 novembre:

Le général de Tabor en est encore une fois aux prises avec le prince de Hesse-Hombourg. Leur correspondance, qui avait cessé par la retraite de nos maréchaussées hors du rayon, vient de reprendre de plus belle au sujet d'un gendarme qui, en passant par le rayon, fut poursuivi par des prussiens et perdit, dans sa course, l'argent qu'il était venu chercher pour payer sa brigade, et qui, à ce qu'il paraît, fut ramassé par MM. les prussiens, qui lui donnaient la chasse. Le général de Tabor interposa ses bons offices auprès du prince pour avoir l'argent; mais je ne sais pas qu'il ait reçu une réponse favorable.

Il circule dans les provinces rhénanes une brochure au nombre de 60,000 exemplaires qui invite le peuple allemand à la révolte. Elle porte pour titre: *Au peuple Allemand*, et a été imprimée à Deux-Ponts. Il est déserté hier un fourrier de Steinfurt où il était en cantonnement. On croit qu'il est entré à Luxembourg. Il a emporté l'argent destiné à payer sa compagnie.

— Nous avons annoncé d'après les journaux de Bruxelles, que M. Angelet était décédé: cet artiste distingué nous prie d'informer ses amis qu'il se porte très-bien. (Messager de Gand)

— Dans une lettre particulière de Paris, publiée par la *Gazette universelle*, on lit le passage suivant:

« Le général d'artillerie Bernard garantit de prendre la citadelle d'Anvers en six jours. » Mais cette capture ne résoudrait pas la question. Le roi de Hollande a déclaré à l'ambassadeur anglais qu'il fermerait l'Escaut, s'il se voyait forcé d'évacuer Anvers. Sur cela, l'amiral de Rigny conçut le plan de prendre les forts de Flessingue; ce plan était un chef-d'œuvre de tactique navale; mais lord Palmerston s'opposa à son exécution, parce qu'elle amènerait la violation du territoire hollandais, et par conséquent, une guerre avec la Prusse, ce qui jetterait la Belgique entre les mains des Français, résultat que l'Angleterre veut éviter à tout prix. »

— Dans la nuit d'avant-hier à hier le ciel a présenté au dessus de Bruxelles un phénomène trop frappant pour que nous puissions nous dispenser d'en faire mention.

Par une température assez douce, et sous un ciel brillant d'étoiles, vers deux heures de la nuit, on a pu apercevoir une quantité de petits globes de feu, apparaissant à des intervalles irréguliers, mais rapprochés les uns des autres et s'évanouissant après avoir tracé une ligne assez longue. C'est surtout du haut de la ville que ce spectacle étrange frappait les yeux, et nous-mêmes, nous en avons été témoins; nous estimons que dans l'intervalle de moins d'une demi-heure, nous avons vu plus de cent de ces météores dont l'analogie avec les étoiles tombantes est frappante.

Mais dans le nombre, plusieurs se présentaient sous un gros volume, jetant une réverbération égale à celle d'un fort éclair, et laissaient après eux dans le ciel une trace lumineuse, une gerbe d'étincelles, qui ne s'éteignait qu'après quatre ou cinq secondes.

Ces effets lumineux se dirigeaient sans exception de l'est à l'ouest. Ils ont commencé à une heure de la nuit, et duraient encore à six heures du matin. Il est difficile de rendre la majesté du coup-d'œil qu'ils présentaient. Ce spectacle s'est étendu au loin, il a fait une impression fort vive sur l'esprit des nombreux habitants de la campagne qui se dirigent pendant la nuit sur les villes. Ils n'ont pas hésité, comme on le suppose bien, à voir un pronostic dans cette apparition inusitée. Il en est qui ont prétendu se rappeler que les mêmes signes avaient précédé de quelques jours la bataille de Waterloo. Nous ne sommes ici que narrateurs, mais nous attendons avec impatience l'explication que pourront donner de ce phénomène des hommes plus versés que nous dans la science de la nature. (Emancipation.)

CHOLÉRA. — Liège, 13 novembre.
A Bavière: aucun cas nouveau, 4 en convalescence, 2 en traitement.
Le 14 novembre, même situation.

Le discours du trône, en annonçant l'entrée des Français en Belgique, nous donne l'assurance que l'intervention anglo-française n'entraînera point la guerre générale qu'on se consume à nous prédire depuis deux ans. Jusqu'ici, en effet, toutes les informations qui arrivent de la Prusse confirment les paroles royales. Voici ce qu'on lit à cet sujet dans une lettre écrite de Cologne, à la date du 11:

« J'avais raison de vous dire que personne ici ne se sent disposé à vider la question du roi de Hollande; le gouvernement chercherait en vain à mettre l'armée de réserve sur pied. Les uns annoncent nettement qu'ils se refuseront au service; d'autres prennent leurs dispositions pour quitter le pays. Chacun déclare qu'il ne porte aucune haine aux Français ni aux Belges, et qu'il ne veut pas marcher contre des nations amies.

« Le gouvernement redoute tellement l'effervescence qui règne dans les esprits qu'il n'ose pas appeler la landwehr sous les armes.

« Il y a de grands mouvements dans l'armée; on dit que le général Borstell a cédé le commandement supérieur au général Muffling qui est déjà en route. Le général Borstell a des opinions trop libérales.

« Pour prévenir tout événement fâcheux, l'armée qui va se rapprocher de Venloo, Maestricht et du Luxembourg sera divisée en trois colonnes. On mettra au centre les Polonais du grand duché de Posen, et on ne se servira des troupes des provinces rhénanes que pour la réserve. Le plan est sur le papier, mais l'exécution... Les officiers de la 7^e brigade d'artillerie sont arrivés à Cologne.

« Ne voyez du reste dans tous ces mouvements des troupes prussiennes que des mouvements de précautions, suite des circonstances; on craint le voisinage des Français.

L'armée française a dû ce matin franchir la frontière. Suivant plusieurs journaux, l'avant-garde, commandée par les deux princes français, sera le 17 à Bruxelles; le 19, une partie de l'armée sera sous les murs de la citadelle d'Anvers.

D'après un article du *Handelsblad* d'Amsterdam, il paraît qu'une partie de la flotte anglo-française est en vue des côtes de la Hollande. Déjà même, plusieurs bâtimens ont été capturés.

La bourse d'Amsterdam du 12 présente une baisse considérable sur tous les fonds. Celle d'Anvers d'hier a été calme et assez bien tenue. L'*Emancipation* fait remarquer que cette différence donne la mesure du degré de confiance que chaque pays met dans les événements attendus.

Le commencement de la dernière séance de la chambre des représentans a été consacré à la vérification des pouvoirs. Cette opération a été interrompue par un incident. M. Dumortier avait dit dans la première séance qu'il fallait vérifier les pouvoirs avant d'organiser le bureau. Hier M. Dumortier a renoncé à l'opinion qu'il avait émise la veille et a demandé qu'on procédât à l'élection du bureau définitif, avant tout autre opération. La motion du député de Tournay avait un but évident, il voulait une adresse au roi dans laquelle l'entrée des français en Belgique eût été désapprouvée. On a reponssé avec raison la proposition de M. Dumortier. La chambre ne pouvait délibérer sur un objet de cette gravité, sans être entièrement constituée. Les dernières élections ont donné à la représentation nationale vingt nouveaux députés dont les pouvoirs n'avaient point subi la vérification, et qui par conséquent n'auraient été exclus de la délibération la plus importante qu'il soit possible de soumettre à la chambre.

M. le ministre de l'intérieur a repoussé avec force les reproches de M. Dumortier à propos de l'armée belge. Nous reproduirons quelques passages de son discours.

Nous avons remarqué avec peine qu'un grand nombre de députés ne s'étaient point encore rendus à leur poste. On conçoit difficilement cette indifférence. Les représentans ont tous brigué ou du moins accepté un mandat de leurs concitoyens, et ils lui font faute en négligeant d'être à leur poste dans les circonstances solennelles où se trouve le pays. Espérons que leur conscience les a déjà éclairés sur leurs devoirs.

Voici la réponse du *Courrier de la Meuse* à la deuxième lettre de M. le commissaire du district :

Nous avons donc joué de malheur, suivant vous, M. le commissaire du district de Liège, dans notre réplique à votre lettre du 9 de ce mois, en ne répondant à rien de ce que vous nous aviez écrit. Permettez-nous de vous dire que tout le monde n'est pas de votre avis. D'ailleurs, notre habitude n'est pas d'échapper aux difficultés, comme le font certaines personnes, pour argumenter ensuite plus à l'aise.

Nous n'avons pas avancé que, comme électeur, comme citoyen, vous n'aviez pas le droit de porter votre suffrage et vos recommandations sur les candidats de votre choix. C'est si vrai, que nous avons eu soin de dire que ce n'était pas à M. G. Hubart, simple citoyen, simple électeur, que s'adressaient nos observations critiques, mais bien à M. le commissaire du district de Liège.

Vous nous accordez en termes bien formels qu'un fonctionnaire public ne jouit pas du privilège d'exercer sur ses administrés l'influence de sa position : nous n'en demandons pas davantage pour justifier la critique que nous avons faite de la conduite de M. le commissaire du district dans les dernières élections. Mais vous ajoutez immédiatement après, que vous n'avez coopéré aux élections qu'en qualité de citoyen et d'électeur.

Dites nous donc, s'il vous plaît, par quel art M. G. Hubart a pu se dépouiller entièrement de son caractère de fonctionnaire public pour n'apparaître que comme citoyen et électeur aux yeux des bourgmestres et des électeurs qu'il a travaillés de toutes ses forces ? Cet art tout nouveau, d'être et de n'être pas, ce sera à vous, M. le commissaire du district de Liège, que la science en devra la découverte.

Il paraît que l'idée que le *Courrier de la Meuse* voudrait intimider des ordres à MM. les fonctionnaires publics, vous plaît beaucoup ; vous y revenez sans cesse. Nous vous prions cependant d'abandonner cette idée, car nous ne nous reconnaissons pas plus le privilège d'intimer des ordres à MM. les fonctionnaires publics que M. le commissaire du district ne se croit autorisé, d'après son aveu, à exercer l'influence de sa position sur ses administrés.

Vous avez des motifs pour faire passer le *Courrier de la Meuse* pour un journal de parti ; nous les devinons. Mais heureusement que le résultat des dernières élections est là pour répondre à ce reproche. Si M. le commissaire du district voulait mettre la main sur la conscience, il trouverait où est l'esprit de parti. Au reste, nous dirons comme M. le commissaire du district : *Heureux le fonctionnaire public qui sait se mettre au-dessus des partis !*

Vous nous annoncez, Monsieur, en terminant, que c'est la dernière lettre que vous nous écrivez. Que ce ne soit pas par ménagement pour nous, car vous nous rendez si facile la tâche de répondre à vos lettres, que nous aurions tort de nous plaindre.

Signalement de Charles Servais Michel, de cette ville, disparu le 11 courant.

On présume qu'il s'est noyé accidentellement. Agé de 44 ans, taille de 5 pieds, visage plein, nez gros, cheveux et sourcils châtains, papeoires idem. Vêtu d'un pantalon de drap olive, bottes, sans chaussettes ni bas, chemise de toile fine marquée C. M., cravatte en foulard fond blanc à lignes rouges.

Dans l'une des poches du pantalon, il doit se trouver une ou deux clefs, quelques pièces de 5 francs et d'autres pièces de monnaie.

ETAT CIVIL DE LIEGE du 14 novembre.

Naissances : 2 garçons, 1 fille.

Mariages 5, savoir, Entre Jean Louis Joseph Borgnet, maçon à Grivegnée et Marie Antoinette, Carpentier, cultivateur, faubourg Vivegnis. — Henri Top, bourrelier, place des Croisiers, veuf d'Yla Crespin, et Marie Tinlot, domestique, place des Croisiers. — Jean Joseph Vanderheyden, ébéniste, à Montzen, et Marie Catherine Dengis, lingère, rue Hocheporte. — Laurent Wilmotte, armurier, faubourg St-Léonard, et Marie Joseph Antoinette Raick, même faubourg. — Nicolas Joseph Hanzel, négociant à Chênée, et Théodore Josephine Constance Daubremont, rentière, rue du Pot-d'Or.

Décès : 2 garçons, 1 fille, 3 hommes, 1 femme, savoir : Laurent Boulanger, âgé de 71 ans, sellier, rue Beauregard, veuf d'Elisabeth Seulet. — Jean Demeulenaere, âgé de 33 ans, soldat à la quatrième compagnie du bataillon du train. — Jean Rollé, âgé de 22 ans, canonnier deuxième classe du bataillon d'artillerie de Siège. — Anne Marie Gille, âgée de 31 ans, bouchère derrière la boucherie, épouse de Jean Lambert Daubin.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

On demande DEUX CLOCHES pour l'église de Louveigné, une de 400, l'autre de 700 livres environ. — S'adresser à M. le Curé. 828

FASSIN-BERLEUR prévient le public qu'il vient de recevoir des gilets d'hiver et qu'il continue à avoir un bel assortiment de draps, peruviannes, flanelles, foulards et toiles, il se défait au prix courant de ses laines à tricôt. 853

Une DEMOISELLE très au fait du commerce d'épicerie, désire se PLACER. S'adresser rue Féronstrée, n° 563. 846

() Le bureau central de bienfaisance de Liège, fera procéder, par le ministère de M^e DUSART, notaire à Liège, au lieu de ses séances, maison des Pauvres, rue Vinave-d'Isle, le 21 novembre courant, à 3 heures de relevée, à la location aux enchères d'une MAISON, sise à Liège, rue devant les Ecoles, n° 62. S'adresser audit notaire.

() Mardi, 27 de ce mois, 10 heures du matin, le notaire PAQUE VENDRA aux enchères publiques en son étude rue Souverain-Pont, une JOLIE MAISON DE CAMPAGNE, composée de 4 pièces au rez de chaussée, 4 au premier, grenier, cave, et entourée de 44 perches de jardin et prairie, sise à Beaufays, lieu dit Werlichet.

() Lundi 3 décembre 1832, à deux heures de relevée, adjudication volontaire, avec facilité de paiement, par le ministère de M^e DELVAUX, notaire, en son étude, rue Vinave-d'Isle, n° 41, d'une belle MAISON bâtie à neuf, avec un jardin derrière, située à Liège, faubourg Saint-Gilles, n° 502. S'adresser, pour connaître les conditions, à M^e DELVAUX, rue Vinave d'Isle, n° 41.

HUITRES anglaises, 1^{re} qualité, chez ANDRIEN fils, rue Souverain-Pont, au petit Pavillon Anglais, n° 320. 539

Cabloux et Rivets, chez ANDRIEN fils, rue Souverain-Pont.

HUITRES anglaises, chez TART, derrière l'Hôtel-de-Ville.

HUITRES anglaises, 1^{re} qualité, chez PERET, rue Ste Ursule.

POISSONS de Mer très-frais, au Moriane, rue du Stockis

VENTE PUBLIQUE DE FONDS RURAUX.

Lundi et mardi, 3 et 4 décembre 1832, à 10 heures du matin, au domicile du sieur MERTENS aubergiste à Vroenhoven, sur la grand-route de Tongres à Maestricht et à deux milles, environ, de cette dernière ville, il sera procédé par le ministère de M^e Philippe SERVAIS, notaire à Liège, à l'adjudication publique, de près CINQUANTE BONNERS MÉTRIQUES, divisés en plus de 100 pièces, se composant de prairies et terres à labour, situées dans les communes de Vroenhoven, Vlytingen et Hees, arrondissement de Maestricht.

Cette vente ne laisse rien à désirer, sous le rapport des suretés, et de grandes facilités seront accordées aux acquéreurs, qui voudraient en profiter.

S'adresser, pour renseignements plus amples, audit notaire SERVAIS, dépositaire des titres établissant la propriété des biens à vendre.

Du reste, les placards annonçant la vente, donneront toutes les indications nécessaires, sur le lieu, la nature et la contenance des terrains dont il s'agit. 845

VENTE PAR LICITATION.

Lundi 10 décembre 1832, à 10 heures du matin, par le ministère du notaire SERVAIS, à Liège, et en présence de Monsieur le juge de paix des quartiers du Nord et de l'Est de la même ville, au local de ses séances, rue Neuve derrière le Palais, n° 443, il sera VENDU publiquement et à l'extinction des feux, une MAISON, formant deux habitations, avec étable et cour y attenants.

Ces immeubles sont situés au Rivage-en-Pot, commune d'Angleur et aboutissent du levant à un chemin vicinal, vers l'Ouest à la Meuse, au Sud et au Nord, à Henri Monseur.

Ils sont actuellement détenus par les sieurs et dame Desaise, frères et sœurs

L'on peut avoir communication du cahier des charges près de Monsieur le juge de paix et dudit notaire SERVAIS 844

() Le notaire PAQUE, procédera le mardi 4 décembre 1832, à deux heures de relevée, en son étude, rue Souverain-Pont, à Liège, à la VENTE aux enchères publiques, des RENTES dont la spécification suit, et dont on peut voir les titres chez lui.

1^o Une rente de 26 florins 42 cents, due par Pierre Jean Constant Nalinne et son épouse née Drion, de Dinant.

2^o Une de 9 florins 76 cents, due par la dame Gourmont, veuve Warichet, et Barbe Patigny, veuve Petry, de Dinant.

3^o Une de 4 fls 74 cents, due par MM. Meunier et Dempinne, notaire à Dinant.

4^o Une de 34 fls 46 cents, due par M. Wauthier, avoué, à Huy.

5^o Une de 20 fls 40 cents, due par Hubert Joseph Delderene, armurier, Quai St-Léonard, à Liège.

6^o Une de quatre faaz et moitié d'une pesée et demi de foin effractionnés à 7 fls. 48 cents, due par M. Louis Grégoire, marchand brasseur, à Liège.

7^o Et une de 100 fls. Bbt. Liège, ou 57 fls. 44 cents, due par la ville de Liège.

Une DEMOISELLE de la campagne désire se PLACER dans une boutique en ayant sa pension. S'adresser rue du Pot d'Or, n° 620. 842

Il sera procédé le 26 novembre courant à l'hôtel du ministère de la guerre, à Bruxelles, à L'ADJUDICATION publique de la Fourniture des FOURRAGES nécessaires aux différents corps de cavalerie et d'artillerie de l'armée pendant l'année 1833.

Il pourra être pris à la 2^e division des bureaux de l'administration provinciale, communication du cahier des charges et conditions auxquelles cette adjudication aura lieu.

Liège, le 15 novembre 1832.
Pour le gouverneur,
Le député des états, BOUSSEMART.

VILLE DE LIEGE. — Les bourgmestres et échevins, vu la demande du sieur Henri Lamour, propriétaire de la maison n° 765, rue Potière tendante à faire construire un four à pain dans une pièce du derrière de cette maison, arrêtent :

Ladite demande sera publiée par la voie des journaux, pour que les personnes qui auraient des motifs d'opposition aient à les adresser à la régence dans le terme de quinze jours.

A l'hôtel-de-ville, le 14 novembre 1832.

Le bourgmestre, Louis JAMME.
Par la régence, le secrétaire, DEMANY.

() A VENDRE une MAISON cotée n° 483, rue Hors-Château, à Liège, avec des facilités pour le paiement, s'adresser à M^e COLLIN, avoué, rue de la Rose, n° 469.

A LOUER présentement une belle et grande MAISON bien aérée, avec deux sortes d'eau, grande cour avec un petit verger, cette maison est située au coin de la rue des Cammes, n° 296. S'adresser pour les conditions chez M^e PIRET, avoué, quai de la Sauvenière, n° 23. 843

() M^e DUSART, notaire, rue Féronstrée, à Liège, est chargé de VENDRE de gré à gré deux très-bonnes FERMES l'une de 8 bonniers métriques 28 perches, située à Herve, occupée par le sieur Lieutenant, et l'autre de 6 bonniers 10 perches, sise à Xheneumont, près la chaussée de Battice à Verviers, occupée par la veuve Desaise. Ces fermes sont d'origine patrimoniale et absolument de 1^{re} qualité. S'adresser audit notaire.

Une DEMOISELLE très au faites du commerce d'épicerie, désire se placer. S'adresser rue Féronstrée, n° 563. 846

VENTE CONSIDERABLE DE MEUBLES.

Les 29, 30 novembre et 1^{er} décembre 1832, 11 heures du matin, M. Gillard, propriétaire à Wanze, près de Huy, VENDRA à l'encan, sous la direction de M^e LOUMAYE, notaire à Envoz :

1^o Un cheval normand pommelé, 6 ans, propre à la selle et au cabriolet, 6 chevaux de labour, 5 jeunes chevaux d'un à deux ans.

7 belles vaches, cochons, chariots, tonneraux, galliots, charrettes, et tous autres instrumens aratoires.

Une voiture, 1 cabriolet, une grande pompe à incendie à quatre roues, une autre petite, deux pressoirs dont un à double vis en fer, ayant servi à faire du sucre de Betterave.

Un moulin à moudre les pommes, 16 tonneaux de 1000 à 1200 litres, cercles en fer, 8000 pieds bois séchés, quantité de marchés de bois blancs croissants.

Livres, d'histoire, voyages, science et médecine.

2^o Glaces, pendules, horloges, tableaux dont plusieurs prix : gravures, canapés, lits, metelats, tables, batterie de cuisine, fayence, et plusieurs services de porcelaine de Saxe d'un grand prix.

Lauriers, arbustes et fleurs en pots.

Et généralement tous les meubles.

Le 1^{er} jour, on vendra les objets compris au n° 1^o.

Et les autres créés ceux compris au n° 2 de cette annonce.

A long crédit moyennant caution connue. 840

COMMERCE.

Bourse de Paris du 12 novembre. — Rentes, 5 p. 90, jouiss. du 22 mars 1830, 96 fr. 5 c. — 4 1/2 p. 10, jouiss. du 22 sept., 90 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 10, jouiss. du 22 juin 1830, 67 fr. 55 c. — Actions de la banque, 0000 fr. 00 c. — Certif. Falconnet, 81 fr. 25 c. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 00 0/0. — Emprunt d'Haïti, 000 fr. 00. — Emprunt romain, 81 0/0. — Emprunt belge 74 1/2.

Bourse d'Amsterdam du 13 novembre. — Dette active, 70 5/16 0/0, idem différée, 00/00. — Bill. de change, 00 0/0. — Syndicat d'amort. 00 0/0; idem 3 1/2 p. 10, 00 0/0. — Rente remb., 2 1/2 p. 10, 00. — Act. de la Société de commerce, 00 0/00. — Rus. Hop. et C^o, 93 1/4 94 1/4, idem emp. ins. gr liv., 00 0/00. idem C. Hamb., 00 0/0; idem emp. à L., 00 0/00. — Danois à Lond., 00 0/0. — Rent. 6 p. 10, 66 3/4. — Métalliques, 84 1/2. — Naples Falc., 73 1/2. — Idem à Lond., 00 0/0. — Perp. à Amst., 43 1/2 00. — A. de Pologne, 00 0/0. — Rente perp., 00 0/0. — Lots de Pologne, 00 0/0. — Brésil., 00 0/00. — Grecs 2^e levée, 00 0/0. — Coup. de guerre, 00 0/0. — Bill. du trésor, 00 0/00.

Bourse d'Anvers, du 14 novembre.

Effets publics. — Métalliques, 87 3/4 00 P. — Lots peruviannes, 380 0/0 P. — Napolitains, 74 1/2 et 00. — Guelphes, 00 0/0. — Rente perp. Esp. de Paris, 00 0/0; idem Amsterdam, 49 0/0 0/0. — Anglo danois, 69 N. — Lots de Pologne, 98 0/0 P. — Anglo brésiliens, 00 0/0. — Emprunt romain, 78 1/4 A. — Emprunt belge de 12 millions, 100 0/0 P. — Idem de 10 millions, 00 0/0 A. — Idem de 24 millions, 73.

Bourse de Bruxelles, du 13 novembre. — Emprunt de 10 millions, intérêt 5,99 3/4 A. — Emprunt de 24 millions, 73 1/4 P. — Intérêt, 99 3/4. — Emprunt de 24 millions, 73 1/4 P.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.